

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 52, au 2^e.
A Paris, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.
Prix :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 24 janvier.

La question de la réduction de la rente est aujourd'hui celle qui domine toutes les autres, qui occupe tous les esprits des hommes politiques et financiers.

C'est dans le courant de la semaine où nous entrons que le différent se videra, dans l'enceinte parlementaire, entre le ministère et les partisans de la mesure.

Si les dispositions de la chambre ne varient pas, nous pouvons, dès à présent, prédire le succès à la proposition en question. La réduction passera à une majorité imposante, car la presque unanimité des députés exprime à l'avance ses opinions sur ce point. Aussi, notre correspondant nous écrit que dans les bureaux de la chambre, qui cependant sont presque exclusivement composés de centriers, on ne rencontre que des apologistes de la réduction : trois voix seulement ont osé s'élever contre ce vœu de la majorité, et c'étaient celles de ministériels dévoués dont la fortune d'ailleurs consiste presque toute en rentes sur l'état : aussi a-t-on vu errer sur les lèvres malicieuses de quelques-uns des assistants la phrase de Molière si connue : « Vous êtes orfèvre, M. Josse. »

Ce n'est pas seulement au sein de l'assemblée représentative que se manifeste hautement la sympathie pour le projet financier de M. Humann. De toutes parts éclate l'expression de sentimens analogues ; on lit dans les journaux de Paris que les trois conseils réunis des manufacturiers, de l'agriculture et du commerce devaient adresser au gouvernement une adresse dans ce sens ; cet exemple va être suivi par un très-grand nombre de commerçans, d'industriels et même de boutiquiers de Paris qui doivent à leur tour adresser une supplique au roi.

On sait comment la presse départementale et parisienne a pris en main la cause du ministre disgracié ; les populations ont suivi ce mouvement, et déjà dans quelques villes se préparent des adresses analogues à celles des commerçans de Paris. Rheims a déjà rédigé la sienne.

Nous n'osons espérer que Lyon suive cet exemple, malgré l'unanimité évidente qui règne dans toutes les classes de la population sur cette question des rentes. Mais nous sommes réduits à cette nullité politique, qu'il nous est aussi impossible d'exprimer publiquement nos sentimens communs que nos sentimens divergens ; une pétition qui se colporterait dans la ville serait regardée par nos administrateurs comme une véritable tentative de complot.

M. Gouin et M. Laffitte réuniront leur proposition à celle de M. A. Giraud : pour faire ressortir plus vivement l'importance de cette réduction, ne serait-il pas à propos d'en présenter la contre-partie, c'est-à-dire, de montrer les moyens qu'elle offre de supprimer bien des impôts immoraux et ruineux : l'impôt du sel, le monopole des tabacs, les droits sur les boissons qui, non-seulement obligent à des frais exorbitans en comparaison de leur produit, mais qui, par leur exagération même, nuisent à la production et au bien-être du pays.

Nous avons dit plusieurs fois que si le prix du charbon de terre était toujours aussi élevé à Lyon malgré l'établissement du chemin de fer, il ne fallait pas en accuser seulement les administrateurs de cette entreprise. Nous avons attribué la cherté de ce combustible à la consommation plus grande qui s'en fait aujourd'hui, et au bénéfice plus considérable que font les producteurs.

La lettre suivante qui a été adressée à un journal de cette ville entre à ce sujet dans des détails qui confirment l'opinion que nous avons admise :

A VICTOR HUGO.

Sur la rive du Rhône il est un vieux château (1)
Dont le front crénelé se couronne de mousse,
Et la brebis qui descend du coteau
Sur le seuil du manoir, broute l'herbe qui pousse ;
Et le pâtre en chantant passe au déclin du jour
Sans saluer cet antique séjour !
Ses ruines amoncelées,
Cachent de simples mausolées, (2)
Et, sur ses débris poudreux,
Jamais le genou ne plie !
Quand l'astre de la nuit, dans sa mélancolie,
Laisse flotter son voile vapoureux,
Le hibou de sa tournelle
S'échappe, et battant de l'aile,
Répète un sinistre accord
Sur les murs de la chapelle ;
De son ardente prunelle
Brille une vive étincelle,
Comme une lampe fidèle
Veille seule auprès du mort.
Des collines ondoyantes,
Coule un tranquille ruisseau,

(1) Château de CHASSE.

(2) En fouillant, on a trouvé des tombes et des ossemens. La terre où on les a trouvés, s'appelle le cimetière des Sarrazins.

« Monsieur,

Lyon, 22 janvier 1836.

» Un article du *Constitutionnel*, sur l'élévation du prix des houilles du bassin de St-Etienne, Rive-de-Gier, etc., m'engage à vous faire connaître certains faits qui sont, selon moi et suivant les personnes versées dans la matière, la cause première du renchérissement qui se manifeste dans le prix de ce précieux combustible, au grand détriment de l'industrie et des classes pauvres.

» Ces faits sont le chômage des puits du bassin de *Duresse* et que l'on appelle la *Chauchère*, *Lacape*, la *Cluzelle*, la *Montagne des Feux* et la *Clichonne*, chômage qui a commencé en 1829 et qui dure encore aujourd'hui.

» La quantité des houilles fournies par ces diverses exploitations réunies ne s'élevait pas à moins de trois mille hectolitres par vingt-quatre heures. Chacun de ces puits est pourvu d'une machine à vapeur pour l'épuisement des eaux et l'extraction des charbons.

» Tous sont cependant inondés dans ce moment, et depuis l'époque que je viens de signaler, par le défaut de concert entre les différentes compagnies qui en sont propriétaires et qui n'ont pu parvenir à s'entendre pour l'épuisement commun des eaux. Des démarches multipliées ont eu lieu à la vérité dans le but d'arriver à une conciliation entre tous les intéressés, et afin d'amener un arrangement pour l'épuisement des eaux à frais communs. Malheureusement, il se trouve parmi les intéressés des personnes qui ont d'autres exploitations éloignées de celle-ci et dont le revenu s'est fort augmenté depuis que les dernières ont cessé d'être en activité. Il en résulte qu'elles ont un intérêt direct à entraver, et qu'elles entravent en effet par tous les moyens en leur pouvoir les négociations qui ont lieu pour terminer le différend. Ce serait ici le cas où, conformément aux lois sur la matière, l'autorité devrait intervenir, dans l'intérêt de l'industrie et des consommateurs de toutes les classes. C'est à elle de mettre en demeure les propriétaires d'exploitations de s'entendre dans un délai déterminé pour l'épuisement des mines ; à défaut de quoi son devoir comme son droit serait de retirer aux récalcitrans des concessions devenues improductives entre leurs mains.

» RICHARD fils,

» Doyen des extracteurs de Rive-de-Gier. »

Le département du Rhône est du nombre des 79 départemens du royaume entre lesquels se répartit, en vertu de l'article 106 du code forestier, le montant des frais d'administration des bois des communes et établissemens publics ; mais de tous ces départemens, il est celui dont la cote est la plus faible pour cet article (21 f. sur 1,034,644 f.)

Le plus haut taxé est celui de la Meuse, dont le contingent, dans les frais en question, est de 94,836 f.)

L'assemblée nombreuse réunie hier au Gymnase a pu apprécier le talent naturel et original de M. et M^{lles} Henzi. Leur costume pittoresque et leurs chants nationaux exécutés toujours avec le même accord et la même précision ont produit un effet électrique sur les spectateurs qui se sont crus un moment transportés dans les montagnes de la Suisse.

Il y a de la naïveté dans la pose et les allures de ces artistes nomades, Les airs qu'ils exécutent sont tous pleins de charme et disposent l'âme à une douce mélancolie.

Et leurs crêtes verdoyantes,
Ombrent le passereau.
Dans le bassin de la fontaine,
Baigne la feuille du vieux chêne
Que les siècles ont respecté ;
L'écureuil en jouant se penche,
Puis en glissant de sa fragile branche,
Il ronge sur le sol le fruit qu'elle a porté.
Jamais la rose vermeille
Ne touche dans la corbeille
De la fille au teint bruni :
Tout est désert... sous le portique,
Le pauvre en chantant son cantique,
Soulève le manteau terni ;
Son cœur se remplit d'espérance,
Deux fois il frappe... Hélas ! l'écho seul est troublé,
Et le royal castel n'a pas pour l'indigence,
Même un épi de blé !
D'un roi, cette royale demeure (3)
N'offre plus au passant son toit hospitalier,
Et mourant de froid, l'enfant pleure !
Assis sur les degrés du gothique escalier.
La chambre de Louis est seule encor dorée
Comme en ses jours les plus beaux !
Et le soleil, le soir, d'une teinte pourprée,
Colore ses vitraux.

(3) Louis XIV y a logé.

LETTRE DE M. JULES FAVRE

SUR CLAIRVAUX ET LES PRISONNIERS D'AVRIL.

(Suite et fin.)

« L'autorisation ministérielle que j'avais rapportée de Paris ne concernait que les détenus lyonnais ; je ne pus obtenir officiellement la permission de voir M. Trélat. Je l'avais connu à Paris, et j'avais pu apprécier son noble caractère. En visitant le quartier des enfans, où il est enfermé avec M. Lionne, j'eus le plaisir de l'embrasser, et de juger par mes propres yeux que la force morale soutient les organisations les plus faibles, malgré les secousses qui semblent devoir les briser.

» M. Trélat est un de ces hommes rares qui disent toujours moins qu'ils ne pensent, et cachent sous des dehors modestes une âme grande et dévouée. Austère et probe dans sa vie privée, il a porté dans ses relations politiques sa consciencieuse inflexibilité. Aussi, le cas échéant, il générerait fort certains désintéressements d'occasion qui jouent aux révolutions comme à qui perd gagne, et calculent patiemment leur tour de raffle. Il serait également incommode aux utopistes réactionnaires qui proscrivent et confisquent sur le papier pour l'épuration du gouvernement futur. Il braverait courageusement l'égoïsme des uns, l'emportement des autres ; et je respecte trop la vertu pour ne pas croire qu'il triompherait. Devant la chambre des pairs, il s'est montré tel que ses amis l'ont connu dans son intérieur : simple et grave, n'appuyant ses convictions ni de l'enflure de la voix, ni des hardiesses du geste ; moins habile que M. Michel, plus éloquent peut-être, fidèle à ses profondes et fières antipathies, cette honnête et rude franchise lui a valu trois années de prison. La patrie a prouvé par cet exorbitant privilège de sévérité que le corps le plus éminent de l'état peut céder au plaisir de frapper un ennemi qui se découvre ; elle a puni l'orateur quand l'écrivain seul était en cause. Avec plus de modération, elle se fût peut-être élevée au-dessus de l'attaque. Mais elle a grandi M. Trélat : le département du Puy-de-Dôme, où il rédigeait un journal patriote, s'est empressé de couvrir son amende, et tous les cœurs généreux battent aujourd'hui à son nom, à la pensée de sa loyauté et de ses souffrances.

Après sa condamnation, on lui conseillait de fuir : la chambre des pairs sentait si bien l'énormité de sa résolution, qu'elle aurait volontiers fermé les yeux sur son évasion. M. Trélat lui a refusé cette satisfaction. Bien que sa santé, habituellement chancelante, dût lui faire redouter plus qu'à tout autre les rigueurs de la captivité, il s'est volontairement constitué. On l'a d'abord laissé à Sainte-Pélagie ; mais sa coopération à la rédaction du *National* a été jugée si coupable par M. Thiers, qui s'y connaît, qu'on s'est hâté de l'envoyer à Clairvaux, afin qu'il fût privé à la fois des consolations de ses amis et d'honorables moyens d'existence. On n'a pas pu lui ôter le dévouement de madame Trélat, qui est venue avec son jeune fils réclamer sa part des misères de l'exil.

» Etrange inconséquence de nos mœurs politiques ! Cet homme, scellé dans un désert par la souveraineté d'une assemblée offensée, n'en recueille pas moins les témoignages d'estime de ceux qui vivent sous ses fers. On rend hommage à l'élévation de son caractère, à la pureté de ses convictions, et cependant on lui inflige le châtement des malfaiteurs ! N'y a-t-il pas là plus d'utile que de juste ? J'en trouve une autre preuve dans la situation exceptionnelle que le gouvernement lui-même a faite aux détenus de Clairvaux. On les a mis en effet en dehors de la règle. On ne les a pas

On voyait quelquefois, recueilli, solitaire,
Au pied des églantiers qui bordent le chemin,
Un saint, les yeux baissés, une croix à la main,
Priant avant l'aurore à genoux sur la terre (4).

Et le pâtre, en chantant, passe au déclin du jour,
Sans saluer cet antique séjour.

Le fleuve en bondissant baise sur le rivage
Les pieds des roseaux mouvans ;
Et sa pluie argentine, en tombant sur la plage,
S'éparpille au souffle des vents.

Au bruit mélodieux de l'onde,
Tout s'unit de joie et d'amour ;
Le flot s'enchaîne au flot comme une nuit profonde
S'enchaîne à l'éclat du jour.

Toi dont le sublime génie
S'étend sous notre ciel comme un rayon d'été,
Viens, dans ces torrens d'harmonie,
Tu trouveras encore une immortalité :
Là, toujours de bonheur l'âme est épanouie.

Et le pâtre, au déclin du jour,
S'inclinera devant cet antique séjour.

CLARA-FRANCIA MOLLARD.

(4) Saint François de Sales y a fait un séjour de quelques mois.

courbés sur un métier ou attachés à une roue; on leur délivre une nourriture privilégiée. On avoue donc qu'ils ne sont pas au même rang que les détenus ordinaires. Je n'ai garde de critiquer cette contradiction; j'en remercie le pouvoir qui sait et respecte assez son époque pour comprendre que dans sa main ces condamnés ne sont, après tout, que des otages. Mais que deviennent, je le demande, la pompe criminelle de l'arrêt qui les frappe, et le luxe d'infamie dont on a voulu les accabler? S'ils sont plus coupables que des assassins, pourquoi les honorez-vous? s'ils sont dignes des égards dont vous vous glorifiez vis-à-vis d'eux, pourquoi les retenez-vous sous l'opprobre des peines déshonorantes? Il y a mensonge dans vos actes de la veille ou dans ceux d'aujourd'hui.

» Si je vous comparais aux tyrans d'Autriche et d'Italie, vous répondriez qu'ils emmaillotent leurs condamnés politiques avec leurs forçats, qu'ils les abrutissent au Spielberg par des travaux rebutants. Il faut dire qu'ils sont logiciens. Et d'où vient que cette logique révolte la pudeur publique, et ne rencontre pas de défenseurs parmi les hommes de parti les plus passionnés? C'est qu'aux jours d'orage, l'idée du droit est vacillante comme tous les éléments sociaux. Elle passe d'un camp à l'autre, et change si souvent de drapeau, qu'on a peine à la reconnaître; et qu'après de réciproques vicissitudes, elle est revendiquée par chacun sans appartenir absolument à personne. Alors l'intérêt le plus contestable, dès qu'il a réuni des champions, met le nom de Dieu sur sa bannière, et jette son gant.

» La bataille engagée, où sera la victoire? Du côté de la force, qui trahit quelquefois le droit. Mais, dans leurs trophées, les vainqueurs douteront d'eux-mêmes comme les vaincus; ils s'empresseront de régulariser le combat par des formes judiciaires, et les prisons se peupleront pour le temps laissé par la Providence à la puissance des triomphateurs.

» Voilà pourquoi les lois et les sentences sont impuissantes à flétrir les condamnés politiques; la conscience humaine n'accepte pas les criminalités d'occasion et de stratégie. Voilà pourquoi, en dépit des déclarations officielles, vous vous faites un mérite de ne les pas confondre avec des scélérats. Hélas! votre générosité est courte: vous respectez des maux que vous pourriez guérir; vous perpétuez le deuil des familles, tout en plaignant leur détresse; vous nourrissez dans le cœur de ceux qui souffrent, et de leurs amis, des sentimens de haine et de vengeance. A quoi bon? Le temps n'est-il pas venu de montrer une magnanimité qui ne vous coûtera plus rien? Vous avez besoin de vous grandir; la clémence est un piédestal où les peuples élèvent aisément des idoles. Hâtez-vous donc: on ne revient jamais trop tôt à des doctrines d'humanité et d'oubli.

» Quand un noble guerrier en revendiquait l'application comme une condition sans laquelle il refusait de mettre son épée au service du système actuel, il avait compris de quelle hauteur doivent se juger les faits politiques. La cour des pairs était saisie. Le sang d'avril fumait encore. On pouvait craindre qu'une abolition complète ne fût traduite en acte de faiblesse, et ne réchauffât les germes de la révolte. Le pouvoir avait quelque prétexte de se dire désarmé. Et néanmoins, avec quelle force cette grande et belle idée d'amnistie ne fut-elle pas accueillie: le pays était trop sûr de sa fortune pour s'en effrayer. Aujourd'hui, s'en inquiéterait-il davantage! N'a-t-il pas le sentiment de son assiette, et n'est-il pas d'ailleurs suffisamment garanti par l'universelle et nécessaire lassitude qui l'accable? Race mobile et confiante, nous nous sommes jetés en aveugles dans des routes inconnues; nous y avons couru d'abord le front haut, le regard présomptueux; qui nous arrêtera, disions-nous à l'Europe? Mais, aux premières aspérités du chemin, aux premières fatigues imprévues, la moitié des voyageurs s'est assise, découragée: nous voici au but, puisque nos forces sont épuisées. Non, a dit l'autre moitié jeune et vigoureuse, il faut avancer encore. Elle a marché seule, toujours abondamment des trainards; puis, quand elle s'est vue isolée, elle a voulu se recruter et pousser par la violence les générations paresseuses. Celles-ci ont défendu leur repos, et le succès leur est resté. C'est-à-dire que les plus ardents se sont assis à leur tour. Devant leurs yeux ont passé tant de symboles successivement délaissés, que le vertige du scepticisme les saisit, et qu'ils ont besoin de chercher le solide avant de reprendre leur aventureuse course.

» Qu'ils jouissent de leur force, qu'ils se glorifient à tenir dans leurs mains la vie et les trésors d'un grand peuple: la destinée est belle! Mais qu'ils cessent de lier à leur char les victimes tombées dans la mêlée, où ils ont ramassé leurs foudres. Ils désiraient une grande leçon: elle a été donnée. Ils ont tiré des prisonniers politiques toute l'utilité qu'ils pouvaient en attendre. De plus longues tortures seraient sans excuse; car, je l'ai dit plus haut, je l'ai proclamé à la face de la pairie elle-même, le droit n'est pour rien dans de telles catastrophes; il s'absorbe dans les théories de salut public. La patrie sauvée, les échafauds et les prisons ne sont plus qu'une inutile atrocité. Renoncez donc à cet appareil de terreur, qui vous nuirait après vous avoir servi.

» Ainsi le veut l'opinion publique, qui, malgré toutes les avanies qu'on lui a faites, n'est point encore découronnée. Quand la cour des pairs a rendu son arrêt, nul ne s'est rencontré qui ait dit sincèrement: il tiendra une vie d'homme. Les uns, espérant quelque souffle, nouveau qui secoue la France et déplace les cachots; les autres, comprenant l'avantage d'une grande mesure de réconciliation; le plus grand nombre croyant d'instinct à la nécessité de l'oubli, tous se sont accordés à voir dans un avenir prochain le terme de ces châtimens. Cette expression de la conscience nationale ne s'affaiblira pas; elle deviendra, au contraire, plus nette et plus exigeante; elle pénétrera les corps politiques, et le gouvernement se verra arracher une grâce dont il profiterait en l'accordant volontairement.

» Les hommes qui nous gouvernent ont profité de ces léthargiques symptômes; ils ont cru la nation déchuë, et l'ont châtiée en esclave. Ils ont osé lui faire payer le prix du sang versé par un assassin; et, n'entendant aucun mur-

mure sérieux, ils ont espéré que l'affront n'irait pas jusqu'à ses entrailles. Ils ont placé à la porte de leur palais deux divinités inexorables, la nécessité et la peur, annonçant que toute résistance leur serait sacrifiée. Que veulent-ils de plus? La France ne leur semble-t-elle pas nivelée sous le vol de leurs télégraphes? N'ont-ils pas des myriades d'espions, des gens du roi plus disposés à jeter en prison les citoyens paisibles qu'à pardonner aux malintentionnés, des forteresses bien garnies, des canons reluisans, des épées dévouées? Que craignent-ils donc? que les mécontents ne se rallient? Dès qu'ils sont trois, la loi les envoie se concerter en police correctionnelle: qu'ils ne se lèvent isolément? La loi nous a ravi nos armes: que les mauvaises doctrines ne minent le pouvoir? La loi déporte les écrivains trop hardis. Si les débris de nos libertés les gênent, les chambres les livreront. Où sont donc leurs adversaires? où est la main qui effacera cet audacieux emblème gravé par eux sur leur écusson: Tout par nous et pour nous?

» O Camille! vous avez été témoin de mon imprudente joie à la nouvelle d'une administration malheureusement éphémère, qui nous promettait l'amnistie! Je voyais déjà couler des larmes de bonheur, les femmes et les enfans avaient pris leurs habits de fête; l'espérance brillait au front des prisonniers, en dépit des répugnances de leur fierté. Illusion cruelle, dont le fantôme s'est trop vite évaporé! On les a trainés devant une assemblée politique, où mille pièges leur étaient tendus. Vous savez comment ils y sont tombés. Et lorsque, après tant de vicissitudes, je les ai retrouvés à Clairvaux; quand j'assistais chaque jour à la ruine de leurs familles, quand les gémissemens des faibles créatures dont ils étaient les soutiens se mêlaient à l'air que je respire, oh! je suis pardonnable d'oublier que ma voix est faible et sans écho, et de lancer au milieu du fracas du monde une plainte amère, peut-être destinée à mourir ignorée, comme celle qui s'exhale d'un cachot.

» Mais qui sait? à force de fatiguer l'oreille des puissans, on finit par leur trouver une ame. D'ailleurs, ils subiront malgré eux l'influence de leur siècle.

» Autrefois, l'autorité triomphante eût terminé sa procédure criminelle par le gibet; aujourd'hui elle n'oserait, parce qu'autour d'elle les mœurs se sont adoucies, et qu'elle-même s'est laissée pénétrer de la contagion. Grâce à la conséquence du même principe, des peines sans résultat infligées à des hommes de cœur, quels que soient leurs antécédens, sont réprochées par l'opinion, dès qu'ils cessent d'être dangereux; le gouvernement qui reçoit son impulsion, ne fut-ce que par instinct de conservation, doit ouvrir les prisons comme il a pour jamais, il le faut croire, enseveli dans les archives du passé la hache du bourreau politique. Car, à quoi bon sauver la vie, si on jette sur elle le linceul d'un cachot éternel? Or, le moment est venu. Les passions sommeillent, le pouvoir s'est fortifié de toutes les crises qu'il a traversées; aux mouvemens de la rue a succédé la récomposition philosophique: guichetiers, laissez passer ces victimes de nos discordes politiques; c'est la fortune et la conscience du pays qui les viennent prendre par la main.

Nous publions ci-après l'arrêt de la cour des pairs dans l'affaire des accusés d'avril de la catégorie de Paris:

Six d'entre eux sont acquittés; des peines plus ou moins sévères sont prononcées contre les autres.

MM. Kersausie et Beaumont ont eu seuls les honneurs de la déportation. Ne pourrait-on pas voir, dans cette rigueur contre ces deux hommes énergiques, l'effet d'une animosité personnelle, excitée par leurs apostrophes peu révérencieuses pour messieurs du Luxembourg? Quand à nous, nous oserions presque affirmer, que le crime qui a valu à Kersausie et à Beaumont cette sévère condamnation, n'est autre que leur conduite en présence des nobles juges.

La cour s'est ensuite occupée des contumaces de la même catégorie; l'arrêt sera probablement rendu lundi.

M. Martin du Nord, dans son réquisitoire, a divisé ces accusés en deux catégories: ceux qui étaient en fuite au moment de la mise en accusation, et ceux qui se sont évadés de Ste-Pélagie; des peines plus sévères seront prononcées contre les derniers qui heureusement se trouvent hors d'atteinte. Deux d'entre eux sont arrivés dernièrement à Londres: ce sont MM. Marrast et Cavaignac.

COUR DES PAIRS.

Correspondance particulière du CENSEUR.

PROCÈS D'AVRIL. — ACCUSÉS DE PARIS.

(PRÉSIDENCE DE M. PASQUER.)

Audience du 22 janvier.

L'audience publique, pour le prononcé du jugement sur les accusés de la catégorie de Paris, a été annoncée pour deux heures.

Les tribunes publiques sont presque vides.

A deux heures et quart on annonce la cour.

M. Cauchy procède à l'appel nominal.

M. le président donne lecture de l'arrêt suivant:

La cour, vu les arrêts du 6 février, 26 août et 27 novembre 1835,

Où les témoins en leurs dépositions,

Où le procureur-général du roi en ses dires et réquisitions,

Les accusés et leurs défenseurs entendus,

Déclare les sieurs Récurt, Candre, Hubin de Guer, Montaxier, Caillet, Mathon, acquittés de l'accusation portée contre eux et ordonne qu'ils seront mis immédiatement en liberté, s'ils ne sont détenus pour autre cause;

Condamne Beaumont et Guillard de Kersausie à la peine de la déportation;

Crevat et Pruvost à dix années de détention, et ordonne

qu'à l'expiration de leur peine ils resteront toute leur vie sous la surveillance de la haute police;

Condamne Sauriac, Bastien et Roger à cinq années d'emprisonnement;

Varé et Cahuzac à trois ans;

Delayen, Billon, Buzelin, Delacquis à un an de prison;

Ordonne que lesdits Sauriac, Bastien, Roger, Varé, Cahuzac, Delayen, Billon, Delacquis, Buzelin, à l'expiration de leur peine, resteront sous la surveillance de la haute police pendant cinq années;

Condamne, en outre, lesdits accusés aux frais du procès, réserve faite de la partie qui doit rester à la charge de l'état.

Sur l'invitation de M. le président, M. de la Chauvinière, second greffier, donne lecture des arrêts de la cour concernant les contumaces, et des significations faites à leur domicile.

M. Martin (du Nord), procureur-général, donne ensuite lecture de son réquisitoire.

M. le président ordonne qu'il en sera délibéré et la cour se retire dans la chambre du conseil.

L'audience est levée à trois heures moins un quart.

L'arrêt sera probablement prononcé lundi. Il comprendra deux catégories: les accusés en fuite au moment de la mise en accusation, les évadés de juillet.

BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER.

On savait que les bureaux de la chambre des députés s'étaient presque prononcés, à une forte majorité, pour la conversion du 5 p. 100. Cette circonstance a ralenti la hausse de cette valeur.

Le 3 p. 100 avait monté avant l'ouverture du parquet; il a baissé quelque peu pendant la tenue de la Bourse. Les cours des rentes espagnoles sont à peu près immobiles. Du reste, absence de nouvelles et stagnation presque complète des affaires.

Correspondance particulière du CENSEUR.

Paris, 22 janvier 1836.

La *Quotidienne* n'a pas paru aujourd'hui, à cause du 21 janvier.

— Les journaux ministériels sont encore un peu plus insignifiants que de coutume. Ils sont évidemment embarrassés de la fausse position prise par le cabinet vis-à-vis de la chambre. C'est de celle-ci que va venir désormais le mouvement politique, et le ministère le suivra ou en sera renversé.

Quelle faible que soit l'impulsion donnée par le Palais Bourbon aux affaires intérieures et extérieures, elle ne peut qu'ébranler rudement une administration vouée au *status quo* sur toutes les questions et prêchant l'immobilité absolue depuis qu'elle ne peut plus prêcher l'antagonisme et la résistance. Ceci promet une session animée.

Quant au Luxembourg, les séances judiciaires deviennent aussi peu intéressantes que les séances législatives.

Il est fort douteux que le procès-Fieschi puisse réveiller l'attention publique. Il a été tellement escompté, tellement exploité à l'avance par les doctrinaires, qu'eux-mêmes n'osent plus en paraître occupés.

Au mois d'août, les débats de cette affaire eussent captivé tous les esprits. Six ou sept mois après le crime, la tête de Fieschi tombera au milieu de l'indifférence universelle, comme s'il s'agissait d'un coupable vulgaire et d'un attentat privé.

— Le *Journal des Débats* prend fait et cause pour le *Courrier Français* contre le tribunal qui a condamné cette dernière feuille et contre M. Jollivet.

Il y a appel du jugement et on croit qu'il sera réformé. En attendant, une seconde affaire entre M. Jollivet et le *Courrier* sera plaidée demain en police correctionnelle; il s'agit encore du défaut d'insertion d'une lettre dudit député.

Le journal sera défendu par M. Philippe Dupin, assisté de MM. Crémieux et Odilon Barrot.

— La séance de la chambre des députés annoncée pour aujourd'hui n'a pas eu lieu; elle est remise à demain.

— Nous vous annonçons avec plaisir la promotion au grade de contre-amiral du capitaine de vaisseau Gallois, célèbre par la prise d'Ancône.

— Nous avons dit que M. Véron avait acheté deux journaux, le *Messenger* et le *Journal du Commerce*. Cette nouvelle était prématurée. L'affaire a été rompue au moment où elle allait se terminer.

Nouvelles Diverses.

Les députés se sont réunis pour s'occuper de l'examen des lois de finances que M. Humann a présentées jeudi dernier. Cette première séance a été presque exclusivement consacrée à la loi des comptes de 1833 et à la loi des comptes de 1835.

Cependant quelques bureaux ont déjà commencé la discussion du budget de 1837. Parmi les commissaires, plusieurs appartiennent aux diverses nuances de l'opinion indépendante et quelques-uns à l'opposition proprement dite.

— Dans tous les bureaux où la question de la réduction des rentes a été agitée, la majorité a été unanime pour la reconnaître *bonne, légale, opportune*. M. Guizot, répondant à M. Gouin, a été lui-même obligé de se retrancher uniquement sur l'impossibilité dans laquelle se trouvait le gouvernement de présenter un projet de loi cette année. On cite à ce sujet un fait plus curieux encore: à la suite des longues conférences qu'il a eues avec son ami et son collègue

M. Humann, M. d'Argout se serait trouvé lui-même si bien convaincu de la nécessité de la réduction, qu'il aurait apporté ses convictions dans le conseil des ministres d'hier. (Impartial.)

— Les bureaux de la chambre des députés se sont réunis aujourd'hui pour examiner le budget. Dans deux bureaux ou cet examen a marché plus rapidement que dans les autres, le principe de la réduction de la rente a été adopté à l'unanimité.

M. Sauzet s'est prononcé de la manière la plus formelle en faveur de cette mesure. (Bon Sens.)

— Dans le bureau dont il fait partie, M. de M..., député du Doubs, aurait été d'avis de ne pas même mettre en discussion la réduction de la rente, sous prétexte que cette question avait été déjà jugée en haut lieu par l'acceptation de la démission du ministre qui l'avait proposée. (Impartial.)

— On écrit de Grenoble :

« Le bruit a couru ces jours derniers que M. Boissieu, avocat-général à la cour royale et gendre de M. Félix Faure, allait être nommé procureur-général, en remplacement de M. Menars qui passerait en cette qualité dans un siège plus important.

« Cette nouvelle heurte tellement toutes les convenances de la magistrature que l'on ne peut croire qu'elle ait le moindre fondement.

« Les deux chefs d'une compagnie ne peuvent avoir entre eux des liens aussi rapprochés ; ce serait un véritable tribunal de famille, et pour peu que M. le président donnât sa seconde fille au préfet, le département serait jugé et administré comme une tribu des premiers âges du monde. »

— L'élection d'un député au congrès américain, pour le comté de Jefferson, dans les Florides, a occasionné, le novembre dernier, un duel déplorable. Toutes les dispositions avaient été prises pour que l'un des combattants restât sur le carreau, et le résultat a été encore plus funeste.

Les deux concurrents étaient le capitaine Everett Withe, frère d'un magistrat actuellement député, et le colonel Bellamy, ancien président du corps législatif des Florides. Ils s'accusaient réciproquement d'intrigues et de calomnies, et l'on convint de se battre à outrance.

Le capitaine Withe et le colonel Bellamy, assistés de leurs témoins et armés chacun de deux paires de pistolets, se placèrent à soixante pas de distance ; ils devaient marcher l'un sur l'autre et tirer à volonté jusqu'à la limite de dix pas fixée par deux mouchoirs placés sur le terrain. Le capitaine White a essayé trois fois le feu de son adversaire sans éprouver aucune atteinte : lorsqu'il a riposté, il n'était plus qu'à quinze pas du colonel.

La première balle a fracassé le bras gauche de son adversaire : la seconde lui a percé le corps, et comme il saisissait à sa ceinture la seconde paire de pistolets, le colonel Bellamy tirant son quatrième coup, d'une main défaillante, l'a frappé à mort.

Le colonel Bellamy paraissait devoir survivre quelques jours, mais la blessure du tronc est mortelle. Le capitaine White a été inhumé avec pompe. La cour de justice a vaqué : tout le barreau et les membres du grand jury du comté ont assisté au convoi.

— Extrait d'une correspondance particulière datée de la Havane, le 3 décembre 1835. — Il n'y a qu'un an que je suis ici, et déjà, si je puis le dire, j'ai vu sortir de terre trois marchés en pierre, couverts, presque aussi grands et plus élégants que ceux de Paris, une prison sur le modèle américain, aussi vaste que celle de la rue de la Roquette ; j'ai vu la plupart des rues impraticables de la Havane, macadamisées et rendues transitables pour tout le monde au moyen d'égoûts pratiqués de tous côtés ; j'ai vu les routes des environs, naguères marais dangereux, changées en chemins commodes et sûrs ; l'eau pure d'une rivière apportée par un aqueduc de près de deux lieues d'étendue pour remplacer celle des citernes ; enfin une promenade nouvelle s'étendant, au moyen d'une immense chaussée, d'un bout de la ville à l'autre.

A qui doit-on ces prodiges d'activité ? Au général Tacon ; combien ont-ils coûté ? Presque rien. Le vice, le crime enchaînés ont été condamnés aux travaux, et le désordre a payé tous les frais par les amendes auxquelles on l'a assujéti.

— L'escadre américaine actuellement dans la Méditerranée se compose du Delaware, de 88, du John Adam et des Etats-Unis, grosses frégates, trois corvettes et le schooner Jhark sous les ordres du commodore Gatterson. La Constitution, frégate de 60 canons avec le pavillon du commodore Elliot, était attendu de New-York : ces bâtiments étaient à Smyrne le 22 novembre.

(Devonport Telegraph.)

— On a fait grand bruit des armemens de la marine sarde et d'une prétendue révolte à Cagliari. Le silence du gouvernement piémontais avait seul donné naissance à ces bruits.

Les troubles de Sardaigne se sont bornés à quelques mécontentemens et n'avaient aucun caractère séditieux.

Quand à la flotille, elle avait été armée dans l'éventualité d'une rupture avec le Portugal. Aujourd'hui, la mésintelligence qui s'était élevée entre les cabinets de Lisbonne et de Turin paraît s'effacer ; on parle même de la reconnaissance de dona Maria par le gouvernement sarde.

Il était fortement question de faire revivre de vieilles constitutions sardes contre les Juifs, qu'on reléguerait dans le quartier de la ville de Gènes, appelé Ghetto. Cette exhumation d'édits abandonnés depuis long-temps aurait eu une singulière coïncidence avec les événemens de Bâle (campagne) mais il paraît qu'on y a renoncé.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Chronique Judiciaire.

Le type, le prototype du baron de Wormspire est retrouvé, Frédéric Lemaître, quand il enfanta le poème de Robert-Macaire, se serait à tort imaginé qu'il créait un être fantastique, une chimère, un être de raison composé de divers élémens de *flouerie* et de *blague*. Frédéric Lemaître n'a fait que deviner, ou plutôt il a mis en scène l'article 403 du Code pénal avec des épaulettes de colonel, un titre de baron et l'étourdissante paternité de la divine Eloa. Eh bien ! ce même article 403, ainsi doré sur tranche, il se trouve aujourd'hui à la 6^e chambre, mais en action, vivant, agissant avec caractères, décors et costumes analogues à la circonstance dans l'affaire de Mme veuve Cyrant contre M. Lefèvre. Il y a quatre actes complets dans la série des faits reprochés à notre nouveau Wormspire.

PREMIER ACTE. La scène se passe dans une petite boutique d'épicière près de la barrière Mont-Parnasse. L'épicière est une épicière, veuve de 40 à 43 ans, encore sensée, en grand deuil de son époux, mais aspirant fort à le remplacer. Lefèvre est un vieillard de haute taille et bien conservé, solidement charpenté, homme à durer encore long-temps. M. Lefèvre se fournit depuis quelque temps dans la boutique, il a bien payé jusqu'à présent. Son arriéré ne se monte qu'à quarante sous, M. Lefèvre a des intentions, Mme Cyrant les a devinées, et les choses sont en si bon train que M. Lefèvre a la permission (ce qui fait beaucoup jaser l'unique garçon de l'établissement et Mme Désiré, la portière) de s'asseoir à la veillée sur la banquette en Utrecht rouge, placée à l'intérieur du comptoir.

M. Lefèvre, entrant sous le prétexte ingénieux d'allumer son rat : Je suis votre débiteur, belle dame ; envoyez-moi donc les huissiers.

Mme Cyrant : Vous plaisantez, mon voisin, bien à votre service ; comment donc ! vous n'entrez pas un moment ?

M. Lefèvre : Belle dame, je suis accablé d'affaires. Je sors de chez Athalin, vous savez bien, le marquis Athalin..., mon meilleur ami, le meilleur ami du roi. Ma grande affaire ne marche pas. Ces ministres sont impénétrables... Rien ne va... Athalin les a menacés de se fâcher ; j'ai été obligé de raccommoder cela, sans quoi, ma foi, le gouvernement... Je n'aurai mes 100,000 fr. que le mois prochain... avec les intérêts depuis dix ans, s'entend.

Mme Cyrant : Cela doit bien vous contrarier, d'attendre ainsi votre dû... Voulez-vous accepter un verre de parfait-amour ?

M. Lefèvre : Volontiers, très-belle dame ! Je suis un homme vexé au dernier point. J'ai bien mon château près de Tours, c'est du vieux, du bon, dans ça remonte aux croisades ; mais c'est du solide ; presque tout en agrément... Un parc, des eaux, des arbres magnifiques ! Vous verrez tout cela, chère dame. J'espère bien que vous ferez mieux que de le voir. Mais les rentrées sont si difficiles. J'ai bien ma maison de Paris ; mais mes locataires donnent de grands bals et ne payent pas les termes. Voyez-vous, moi, très-chère dame, la figure d'un huissier me révolte ; je n'ai jamais pu voir un huissier en face. J'aime mieux attendre et devoir 40 sous à mon excellente amie, madame Cyrant. (Lefèvre ici s'est rapproché de l'épicière ; le garçon qui n'a l'air de rien dans son coin, étouffe mal un éclat de rire.)

Mme Cyrant, à demi-voix : Finissez donc... on nous regarde. (Haut) J'espère que cela ne vous inquiète guère. A votre service, mon cher voisin ; je ne suis pas riche, mais c'est de tout cœur. (Le garçon qui regarde sa maîtresse dans la glace, fait encore entendre un rire étouffé.)

Lefèvre : Ces diables de reutes ; c'est gênant de ne toucher cela que tous les six mois. J'ai là encore un millier de pistoles que j'attends... (Se ravisant.) Mais j'y pense, ma pension d'ex-chirurgien-major des carabiniers sous l'autre... Mais, voilà le diable, elle n'échoit que la semaine prochaine. Je mourrais de faim, plutôt que d'emprunter un misérable louis.

Mme Cyrant : Tenez, voisin, je n'ai à payer qu'à la fin du mois, j'ai là 245 fr., ils sont à votre service.

Lefèvre : Dans le fait, ça ferait 245 fr., un compte rond, ma voisine, avec les 40 sous d'ancien. Mais non, j'aime mieux me priver ; qu'est-ce que c'est qu'une semaine ? J'ai tous les jours mon couvert mis chez Athalin... Ah ! s'il savait cela, rirait-il ! (Se rengorgeant.) Un homme comme moi ! (Pendant ce temps, l'épicière a été chercher son magot ; Lefèvre compte les piles et les met dans sa poche.)

Mme Cyrant : Je suis fâchée de n'avoir pas davantage. Jusqu'à la fin du mois, ne vous gênez pas.

Lefèvre : C'est l'affaire de trois jours. J'ai écrit en Touraine, et au besoin, je vendrais un coupon. A propos, le roi m'a écrit, il me rend mon grade avec del'avancement. Ah ! si vous voulez, Mme Cyrant !...

Mme Cyrant : Taisez-vous donc, on nous écoute. (Avec un air tendre.) Intrigant !

SECOND ACTE. Lefèvre s'en est allé avec l'argent de l'épicière. Dès-lors il a tout pris à crédit chez elle en disant au garçon : « Mettez ça sur mon mémoire. » Dans le peu de temps qui s'est écoulé jusqu'à la fin du mois, son petit mémoire de fournitures s'est élevé de 2 fr. à 250 fr. L'épicière est avec lui à découvert de 500 fr. A l'entendre Lefèvre, les revenus de Touraine ne sont pas encore arrivés ; les locataires de Paris n'ont pas payé leurs termes, les bruits de réduction de l'intérêt et de remboursement ont fait baisser la rente ; il a été impossible de vendre.

Lefèvre, entrant dans la boutique : Bonne nouvelle, voisine, je sors de chez Athalin. J'ai mon grade ; ma pension arrive la semaine prochaine. Mes 100,000 sont ordonnancés ; encore deux ou trois signatures et c'est affaire bâchée. Mais qu'avez-vous donc ?

Mme Cyrant, essuyant une larme : Mon cher voisin, le défunt me revient.

Lefèvre : Bannissez ces noires idées.

Mme Cyrant : Encore s'il avait un monument, une croix seulement, un entourage en bois noir avec des tuyas !

Lefèvre : Comment ! ma chère voisine, le défunt n'a pas de monument. Je me charge de la chose. Voyons un peu. Une balustrade, 25 f. ; une croix, 10 f. ; l'inscription : *Bon époux, bon père, excellent garde national*, etc., etc., 2 f. ; deux tuyas et une couronne d'immortelle, 3 f. 10 sous. Donnez-moi 50 f., voisine, et demain à midi les mânes du défunt n'auront pas à faire la plus petite réclamation.

Mme Cyrant : Voilà 14 f. et un rouleau de pièces de 6 liards, total : 50 f. Voici, faites bien les choses.

Lefèvre : Bonsoir, belle voisine, j'y cours..... De par Dieu que le noir vous va bien !

Lefèvre s'est rendu chez le marchand d'objets de deuil au rabais. Il a acheté une croix de cent sous, une couronne d'immortelle de dix sous. Il a fait peindre sur la croix les noms et prénoms du défunt. Il a dépensé six francs trois sous, plus une bouteille de Maçon à 40 cent. et empoché le reste.

TROISIÈME ACTE. Quelques jours se passent, Mme Cyrant, fatiguée d'attendre, va frapper à la porte de son cher voisin, l'un des grands seigneurs, l'ami du roi, le châtelain Tourangeau, le rentier, le pensionnaire, l'ex-chirurgien-major des cuirassiers, sous l'autre.

Une grosse voix, à l'intérieur : Qui va-là ?

Mme Cyrant, à la porte : C'est moi, voisin ; êtes-vous visible ?

Lefèvre, à l'intérieur : Allez vous..... promener.

Mme Cyrant : Et mon argent ! j'en ai besoin. C'est aujourd'hui que vous avez dû toucher vos 100,000 f.

Lefèvre : Je vous réitère d'aller vous..... promener. J'ai du monde.

Mme Cyrant : On va me protester, me saisir, rendez-moi mes 500 fr. Un capitaliste comme vous !

Lefèvre : Vous êtes un vieille folle ; faites-moi le plaisir d'aller vous..... promener.

Mme Cyrant : C'est une horreur, une abomination, je veux mon argent !

Lefèvre : Votre argent ! Je ne vous dois rien ; allez au diable.

Mme Cyrant va chez le commissaire de police, plainte est dressée. Lefèvre comparait devant la 6^e chambre.

QUATRIÈME ACTE. Lefèvre, devant le tribunal, fait le câlin tout en niant ce qu'affirme sur ses grands Dieux Mme Cyrant, totalement désabusée désormais. « Si je dois quelques livres de sucre et de café à Madame, dit-il, je suis bon pour la payer. C'est un compte à faire, un mémoire à régler, un vrai mémoire d'apothicaire. »

M. l'avocat du roi : N'avez-vous pas été condamné déjà à cinq ans d'emprisonnement ?

Lefèvre : Ah ! oui, mon bon monsieur, c'était à la terreur de 1813, pour opinion politique.

M. l'avocat du roi : C'était pour vol.

Lefèvre : Ah ! oui, mon bon monsieur, ils ont dit que c'était pour vol. C'était pour un morceau de bois que j'avais pris. C'était la vengeance d'un Monsieur noble qui demeurait à côté de moi et qui a profité du moment pour me perdre, parce qu'il y avait eu chez moi des réunions de bonapartistes.

Mme Cyrant résume, dans une déposition fort attendrissante, tous les faits dont nous venons de retracer la mise en scène. Mme Désiré, la portière, est appelée, et confirme de point en point toutes les circonstances du délit.

Mme Désiré continuant : Si bien que monsieur était à tu à toi avec le monarque, à ce qu'il disait. Il ne se montrait jamais le matin sans une superbe robe de chambre, quoi ! comme un homme qui aurait eu trente mille livres de rente. Aussi, monsieur s'est-il permis *souventes fois* de s'induire dans le comptoir de c'te pauvre petite mère Cyrant. Que je lui disais : « Méhez-vous, maman Cyrant, méhez-vous ! Le capitaliste me paraît douteux. » Mais lui faisait toujours blanc de son épée (par comparaison, car il n'en avait pas). Il lui prend l'idée de se faire un Jockey avec un garçon jardinière de par là, pour se donner des airs de quelqu'un, si bien qu'il a détourné ce jeune homme, qu'il appelait son *groume*, de sa profession, qui était un grand mérite pour élever des lapins. Voire même qu'il a eu l'astuce de lui en consommer plus d'un... lapin.

(Les éclats de rire de l'auditoire ont gagné le tribunal lui-même, dont les membres font de vains efforts pour conserver ou reprendre leur gravité.)

Les autres témoins sont entendus.

M. l'avocat du roi conclut.

M^{rs} Thorel, de Saint-Martin et Bousquet, plaident pour et contre.

Le tribunal condamne Lefèvre à six mois de prison... Dénoûment qui ne permet plus de rire ; c'est la morale de la pièce.

— Une petite fille de onze ans, prenant le nom de Charlotte Savage a fait, pendant plusieurs mois, partie d'une de ces troupes de Bohémiens ou *gypsites* (Egyptiens), que l'on voit encore parcourir les campagnes d'Angleterre, et se livrer impunément, soit à la mendicité, soit à l'escroquerie ou au vol.

Charlotte Savage, ayant quitté ces Bohémiens, les a dénoncés au bureau de police de Brighton comme l'ayant volée à ses parens au mois d'août dernier, près de Bristol.

« Les chefs de cette bande, a-t-elle dit, m'ont forcée à changer mes beaux habits contre des vêtements grossiers ; ils m'ont coupé les cheveux et teint les mains et les bras avec une eau colorée. On m'exerçait à danser et à chanter en m'accompagnant tantôt du tambour de basque, tantôt d'une mauvaise guitare. Je n'étais pas leur seule victime ; ils ont enlevé dans ces environs un jeune écolier appelé Jones ; comme il a reçu de l'éducation, ils l'ont forcé à signer de faux billets et des lettres touchantes pour réclamer des secours sous de faux prétextes et sous des noms empruntés auprès de grands personages. Un jour qu'ils avaient battu Jones plus que de coutume, parce qu'il ne voulait pas faire leurs volontés, il menaçait de les livrer à la justice. Les misérables, pour empêcher l'accomplissement de son dessein, lui ont interdit toute communication ; lorsqu'ils allaient d'un lieu à un autre, ils enchaînaient Jones au fond d'un charrette couverte, et s'il eût proféré le moindre cri, un Bohémien placé, près de lui, l'aurait assommé. »

Ce récit devait d'autant plus exciter l'attention des magistrats, qu'un étudiant nommé Jones a disparu depuis quelque temps de cette contrée. Toutes les recherches de ses parens, tous les avis insérés dans les journaux pour obtenir des renseignements sur ce qu'il est devenu, ont été infructueux. Un ajournement a été ordonné pour recueillir des renseignements sur les faits révélés par l'enfant et sur la famille même de cette petite fille qui a dit être orpheline de père et de mère, et nièce de M. William Porfrin, négociant à Bristol.

M. le docteur Scott, magistrat, a lu à la deuxième audience une lettre de son collègue, chef du bureau de police d'Uxbridge. Il est dit dans cette lettre que Charlotte Savage a raconté l'année dernière à Uxbridge une histoire toute semblable, sauf l'épisode du jeune homme enlevé. Un honnête villageois et sa femme, touchés de ses infortunes, la recueillirent chez eux ; elle disparut au bout de quelque temps et emporta un châle, un bonnet et tout l'argent comptant de la famille qui lui avait donné une si généreuse hospitalité. De là résulte que Charlotte Savage est une petite intrigante et de plus poussée au vol par une perversité précoce.

M. Jones le père, entendu comme témoin, a dit : « Tous les habitans de Brighton connaissent le malheur que j'ai eu de perdre un fils, et le malheur encore plus affreux d'ignorer sa destinée. Cette petite fille m'a été amenée il y a quinze jours par une de mes voisines, mistress Tickner, comme pouvant me faire retrouver mon enfant. Vous jugez si je l'ai accueillie. Cette petite fille m'a dit alors que mon Auguste était retenu captif par des bandits bohémiens à qui elle avait eu le bonheur d'échapper. Je pleurai de joie, et en même temps d'inquiétude ; je m'empressai de conduire cette enfant à M. le magistrat de Brighton, et il voulut bien ordonner sur-le-champ des recherches. A une seconde visite, la petite Charlotte Savage détruisit par l'exagération même de ses impostures toutes les espérances que j'avais pu concevoir. A l'en croire, sa mère et elle, embarquées à Bristol pour faire un voyage en Irlande, avaient été enlevées par des pirates algériens ou tunisiens. Ces pirates, enchantés de la beauté de la mère, et moins satisfaits de celle de l'enfant, vendirent Charlotte Savage à des Bohémiens ; ils conduisirent la mère à Pékin et la vendirent à l'empereur de la Chine. »

« La mère Savage, devenue *sultane* favorite de sa majesté chinoise, n'oublia pas son enfant ; elle chargea une personne de confiance d'apporter à sa fille des robes, des *cachemires* de Chine, des chapeaux de paille d'Italie, des colliers de perles et des diamans gros comme le pouce. Tous ces objets lui ont été pris par les Bohémiens à Guilford. Vous jugez bien, continue le malheureux père, que des inventions aussi ridicules portaient leur réfutation en elles-mêmes ; j'éconduisis Charlotte Savage et son introductrice. »

Charlotte Savage : M. Jones en a menti, je ne lui ai parlé ni de l'empereur de la Chine, ni de cachemires chinois, ni de diamans ; je lui ai donné des nouvelles de son fils ; s'il ne veut pas le retrouver cela ne me regarde point.

Une vieille bohémienne, nommée Young, proche parente du chef des bohémiens inculpés, a dit avoir vu Charlotte Savage à Green-Lane, il y a dix-huit mois ; elle s'est jointe volontairement à la troupe ; elle se disait fille de comédiens ambulans qui ont péri dans le temps du choléra, et destinée elle-même à jouer la comédie. Elle s'est enfuie pendant les fêtes de Noël avec les effets qu'elle avait sur elle, et qu'elle tenait de la pitié des bohémiens.

Le magistrat, d'après ces explications, a déclaré qu'il ne serait pas donné suite à la plainte portée contre les bohémiens, mais que la petite fille serait retenue en prison pour être jugée sur le vol d'un châle, d'un bonnet et d'une somme d'argent, au préjudice des paysans d'Uxbridge. (Gazette des Tribunaux.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Banquet offert à M. O'Connell, à Tralbe. — Deux cent cinquante convives assistaient à ce repas : la salle était richement décorée. Après plusieurs toasts portés à la princesse Victoria, au peuple, à l'armée et à la marine, au gouvernement, le président, M. Mullini a fait le plus grand éloge de M. O'Connell et a porté son toast. Lorsque les acclamations provoquées par ce toast ont été apaisées, M. O'Connell s'est levé et a dit :

« Savez-vous, messieurs, ce qui m'amène au milieu de vous ? Je l'ignorais moi-même ce soir avant d'avoir lu le *Times*, qui m'apprend que je viens ici raumer le corps électoral qui va mal..... qui pour les conservateurs (ou rit) ; ainsi donc, me voici de nouveau engagé dans la carrière de l'agitation. (Ecoutez.) Je n'ai point usé mon énergie depuis la dernière session ; j'ai au contraire retrouvé, au milieu des champs de la patrie, de nouvelles forces ; et je descends de mes montagnes plein d'ardeur pour cette cause qui a toujours triomphé, même des Wellington, même des Robert Peel ; ce sont ces hommes qui m'ont appris que jamais il ne fallait s'arrêter dans la voie du progrès ; un succès en appelle un autre ; et en vérité, messieurs, pourquoi désespérerais-je du succès définitif. Je me rappelle le temps où, dans ces montagnes que je viens de parcourir, je pouvais à peine réunir la moitié, le quart de l'auditoire qui se presse aujourd'hui autour de moi. Je ne désespérais pas alors ; et maintenant, loin de désespérer, je pense dans le passé des

encouragemens pour l'avenir, et je nourris dans mon cœur l'ardent désir de rendre permanentes les libertés de l'Irlande. » (On applaudit.)

Après avoir dit que l'Angleterre avait obtenu un excellent bill de réforme, il ajoute : L'Irlande finira-t-elle par obtenir le sien ? (Une voix : Il nous le faut !) C'est bien facile à dire, il nous le faut ; mais je vous dirai, moi, que nous ne l'aurons qu'en serrant nos rangs. L'objet de ma mission, c'est de l'obtenir. Je suis un apôtre de cette secte qui pense que les plus grands avantages doivent résulter de la combinaison des pouvoirs moraux d'un peuple, pouvoir dont la force physique n'est qu'un accessoire ; cette force, il convient de la montrer toujours sans en user jamais : l'usage même en est un abus.

A Je veux faire rendre justice à l'Irlande ; et à ce sujet, voici mes principes : l'union des deux pays n'est qu'une alliance de maître à esclave ; si l'Angleterre et l'Ecosse doivent être admises à une réforme municipale que ne partagerait pas l'Irlande (on applaudit), ne me parlez pas de la séparation des deux pays ; tout ce que je demande, c'est justice. La validité de l'union dépend de la réforme municipale, si on la refuse, l'acte de l'union n'est plus qu'un papier sans force ; et le moineau ne rompt pas plus aisément la trame de l'araignée que le peuple d'Irlande ne pourrait détruire l'union. Que l'on ciment l'union par la justice, et l'on obtiendra une véritable chaîne de diamant. Toutes mes sympathies populaires sont mon orgueil national : je donnerais tout pour la justice, seule condition pour moi du respect pour l'union.

Nous aurons la réforme municipale : c'est chose trop juste. Citoyenne de Tralee, ne serions-nous pas de tous points aussi bons prévôts que les membres actuels des corporations ? Il en est parmi nous dont l'emboulement le disputerait à celui de ces messieurs. (On rit.) Combien cette amélioration serait vivement sentie dans des villes telles que Dublin, Cork, Belfast et Derry ! N'entendrais-je donc jamais la trompette du départ jouer la marche de la corporation expulsée de Dublin ! (On rit.) Ayons seulement la réforme municipale, et alors nous pourrions illuminer nos maisons en signe de reconnaissance, après l'expulsion de ces hommes sans foi ni loi qui n'ont d'autre religion que leurs principes de corporation, comme ce tailleur de Georges IV à qui S. M. demandait de quelle religion il était : « Tailleur, pour vous servir », répondit-il.

Félicitons-nous, Messieurs, de ce que les tories ne sont pas au pouvoir, car alors il n'y aurait pour nous aucune sécurité dans les rues. Si cette faction n'a pas tiré le glaive de Cromwell, si elle n'a pas de dragons à lancer contre le peuple, qui du reste ne se soumettrait jamais (crist de toutes parts : non ! jamais !), ce n'est que faute de puissance ; mais la rage de nos ennemis s'exhale en grincemens de dents. Il n'est pas possible, il serait coupable de demeurer neutre en regard de pareils hommes : la neutralité ne ferait qu'encourager la faction la plus infâme qui ait jamais pesé sur un pays, en exceptant toujours le duc de Cumberland. (On rit.)

Messieurs, je vous dénonce aujourd'hui la crise la plus grave : vos propriétés, votre existence sont compromises si les ministres de S. M. sont renvoyés du conseil. Cependant, nous ne redoutons pas la faction. La justice finira par triompher ; nos plaintes, semblables d'abord aux vagissemens d'un nouveau-né, sont devenues sonores comme le cri de guerre d'un géant ; nos unions, animées par un cœur et fortes de quatorze millions de bras, n'ont-elles pas obtenu ce que Wellington de Waterloo et Peel disaient que nous n'aurions jamais ? Eh bien ! demandons et nous obtiendrons encore. Il faut que les dîmes soient abolies ; il faut que l'effusion du sang humain cesse à l'instant même ; deux hommes sont déjà tombés pour les dîmes, et l'un deux a atteint été d'une balle lancée par un pasteur, un ministre de Dieu ! Je ne sache pas que saint Paul ait jamais chargé un pistolet. (On rit.) Que faut-il faire à l'égard des dîmes ! Résister ? Non. Mais il faut que toutes les paroisses demandent par pétition l'abolition de l'impôt ; que les plaintes du clergé affamé se mêlent aux cris du paysan affamé !

On parle bien haut de larges souscriptions ouvertes au profit du clergé protestant d'Irlande par le peuple anglais ; c'est bien. Qu'est-ce qu'un million par an pour le peuple anglais ? Puisqu'il lui faut une église protestante en Irlande, puisque tel est son bon plaisir, qu'il défraie lui-même son église. Quant à soutenir le bill de M. Stanley, et à faire peser sur les propriétaires fonciers la responsabilité des dîmes, que les propriétaires s'y opposent ; c'est à l'Irlande à faire entendre sa voix à ce sujet : que de toutes les régions irlandaises s'échappe un cri réclamant l'abolition des dîmes. En vous remerciant de votre patience, messieurs, je fais un appel à vos sympathies ; je vous ai exposé nos périls si nous ne soutenons pas le gouvernement. Plus de tories ! plus de faction orangiste ! telle est ma devise, tel est le vœu le plus cher à mon cœur !

De bruyans applaudissemens ont suivi ces dernières paroles, prononcées avec beaucoup de chaleur. M. O'Connell s'est retiré à minuit.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Mercredi prochain vingt-sept de ce mois, à dix heures du matin, en bloc d'un fonds de café-restaurant, appelé Hôtel du Commerce, situé au lieu de Serin, commune de la Croix-Rousse, habité et exploité par les sieurs LANDOLPHE et MOREL, avec son achalandage et son mobilier, consistant principalement : En un billard garni de ses billes et queues, un comptoir en acajou, pendule en cuivre doré, dix tables à dessus de marbre, plusieurs autres de diverses grandeurs, trois poêles en fonte, buffets, placards, douze bancs en bois sapin, chaises, tabourets, une commode moderne, quinquets en cuivre, rideaux, cuivrierie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Cette vente aura lieu ensuite de deux jugemens rendus au tribunal de commerce de Lyon, et en vertu d'une ordonnance contradictoire, rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, le tout en forme et enregistré.

Troisième et dernière publication.

(101)

(35-7) A VENDRE. — MATERIAUX provenant de la démolition de l'ancienne PALAIS DE JUSTICE, à Lyon, place de Roanne : tels que moellons et pierres de taille, tuiles, briques et carreaux, croisées, volets, persiennes et boiserie, planchers, charpente de comble composée de huit fermes de 26 pieds dans l'œuvre, pannes et faitage, une pompe cuivre et plomb à 2 corps, balancier à lentille et sa cage en pierre de choin. S'adresser à M. Tarpin, rue Tupin, à Lyon.

(58-3) A VENDRE, pour cause de maladie des propriétaires. — Fonds de café et de traiteur, le tout ensemble ou séparément. S'adresser, pour les renseignements, à M. Guillot, propriétaire dudit établissement, à St-Clair, place de la Boucle, n. 41.

(63-4) A VENDRE de suite pour cause de départ. — Un fonds de café décoré à neuf, avec les meubles et lits garnis, situé quai Villeroi. S'adresser au bureau du journal.

(75-5) A VENDRE. — Un char en face et une calèche. S'adresser place du Collège, n. 27.

IRRITATIONS

Le sirop de THRIDAGE d'un goût très-AGRÉABLE et tempéré agit sur les IRRITATIONS. Il est très-efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS du CŒUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 45, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS et AUTHENTIFIÉS, et Michel, pharmacien à Tarare.

GRANDE REPARTITION

DE PLUS

DE TROIS MILLIONS DE FRANCS

EN ESPÈCES,

Etablie et garantie par la ville libre de Francfort-sur-Mein.

Cette 89^{me} répartition, garantie par la ville libre de Francfort-sur-Mein, contient les primes considérables de 445,000 f., 212,000 f., 106,000 f., plusieurs de 53,000, 42,000, 32,000, 21,000 f., etc., etc., toutes payables en espèces. Tant par ces grands avantages que par sa solidité généralement reconnue, cet institut mérite l'attention particulière du public.

Le nombre des actions est très-modique. Le prix d'une action pour la 3^e répartition, qui aura lieu le 3 février, est de 47 f. et de 195 f. pour toutes les répartitions.

Les remises peuvent être faites en billets de banque ou en bons sur toute ville de commerce.

L'on est prié de s'adresser directement à

DROUKÈRE frères,

Banquiers et receveurs-généraux à Francfort-sur-Mein.

(1768-3)

Pour mille francs on délivre cinq actions et en sus une pour la 3^e à 5^e répartition.

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AÎNÉ,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, toux, coqueluches, asthmes, enrouemens et des maladies de poitrine les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) Dépôts : à Amplepuis, chez M. Ardouin ; à Belleville, chez M. Giroux ; à Lyon, chez M. Boitel, rue Lafont, n. 24 ; à Tarare, chez M. Michel ; à Villefranche, chez M. Voiturel ; à St-Symphorien, chez M. Briant.

(12) PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris. Elles guérissent en peu de jours et sans accident les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix : 5 fr. la boîte ; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres. Dépôt, à Lyon, chez M. Biétrix et Cie., rue Neuve-n. 12 ; et à Tarare, chez M. Michel, rue de la Pécherie.

SIC et Compe,

Seul fabricant d'orfèvrerie en maillechort, quai Bourgneuf, n. 98, à Lyon, près les bateaux à vapeur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il trouvera chez lui des assortimens pour la table, tels que couverts, huiliers, salières, gobelets, etc. etc. Il remplit toutes les commissions qui lui sont faites, soit pour le service de table, d'église, la sellerie et tout autre article que l'on serait dans le cas de lui commander. Ce métal, qui imite parfaitement l'argent par sa blancheur est susceptible d'un aussi beau fini, et doit mériter la préférence sur le plaqué, puisque, par l'usage, le cuivre se montre d'abord, et que l'usage de ce métal est aussi durable que celui de l'argent. Il reçoit une très-belle dorure et à plus bas prix que l'argent. Les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, seront satisfaites de la matière et du fini de l'ouvrage ainsi que des prix.

Il vend le métal en plaques, en fils et en lingots de toutes dimensions et de toutes grosseurs.

AVIS AUX CHASSEURS.

Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferranderie, prévient Messieurs les chasseurs, qu'il tient des chiens en pension ; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise. Il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il garantit la maladie aux jeunes chiens. Le tout à juste prix. (37-4) S'y adresser.

AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE.



Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée ; brevetés de l'usage de l'armée ; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allougue, marchand, rue Puits-Gaillet, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand ; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (1578 21)

A AFFERMER.

EMPLACEMENT DE QUATRE USINES, ou d'une,

Soit pour moulin, soit pour fabrique de soieries, ou tout autre fabrique qu'on jugera convenable.

Chute d'eau de 72 pieds, chaque roue de 18 pieds de hauteur, avec deux grandes pièces d'eau vive lâchant l'une dans l'autre.

Un courant d'eau de 5 pouces carrés (125 pouces cubes) coule en la propriété et ne peut être détourné. Il est alimenté par les eaux de pluie et de neige, découlant de la montagne.

Cette propriété est située en la commune de Reyrieux, appelée anciennement la Blancherie, à 1/4 d'heure du port Barnelin, 1 petite heure de Trévoux, 1 heure de Neuville, 4 heures de Lyon.

S'adresser, pour connaître la qualité des eaux, à Claude Brébant, qui en est le propriétaire, à Reyrieux. (99)

GUÉRISON DES CORS.

TOPIQUE COPORISTIQUE.

Les nombreux essais qui ont été faits à Paris, prouvent que c'est le seul remède qui soit parvenu à détruire les Cors, oignons et durillons d'une manière constante. Il en attaque la racine et la fait tomber en quelques jours sans nuire à la douleur. (Voir l'instruction qui accompagne chaque pot qui doit porter notre timbre sur le couvercle.)

Dépôt chez M. Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, 13, à Lyon. (100)

(102) VENTE FORCÉE

Des mobiliers et marchandises appartenant au sieur Joseph-Antoine-Marie Ricard, négociant, demeurant à Lyon, place Croix-Paquet, en vertu de jugement du tribunal de commerce de Lyon.

J'aurai prochain vingt-huit janvier mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet de cette ville, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, de 49 aunes gilets en soie, 22 aunes satin uni et imprimé, 27 aunes peluches, 6 schals 5/4 imprimés, 97 aunes tafetas de diverses couleurs, 55 mouchoirs satin amassé, et plusieurs autres étoffes en soie et laine, environ 48,280 grammes organin en diverses couleurs, environ 92,47 grammes trames soie en diverses couleurs, et quantité d'autres objets.

De plus, plusieurs banques, agencemens et ustensiles de magasin, de deux liasses de livres de la Ricard, d'une très-grande quantité de fers et de livres ouvrés et paraisant destinés à des mécaniques, d'un poêle en fonte, d'une caisse, et autres objets.

ÉTABLISSEMENT

D'HORTICULTURE.

CH. BURDIN ET COMP^e,

Faubourg de Vaise, rue Neuve du Chapeau Rouge, n. 20.

MM. les amateurs trouveront dans cet établissement de nombreuses et variées collections de toutes sortes de végétaux, provenant tant de ses propres produits que de l'établissement principal à Chambéry. Ils peuvent s'y procurer en individus forts et d'un choix parfait :

1^o Une riche collection d'arbres à fruits comprenant toutes les meilleures qualités connues, des mûriers des Philippines, *Morus multicaulis*, et autres espèces bonnes pour les vers à soie ;

2^o Toutes les espèces les plus recherchées de grands arbres et arbustes d'ornement, tant à feuilles caduques que toujours verts et résineux ;

3^o Une très-belle collection de Rosiers à haute tige et francs de pied à basse tige, comprenant ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre ;

4^o Une nombreuse collection de plantes de serre, et autres, *Camélias du Japon*, *Erythrynes du Brésil*, etc. ;

5^o Des Oignons, Griffes et Balbes de fleurs ; des pattes d'Asperges d'Ulm et de Hollande ; de jeunes plantes pour pépinière, pour clôture et pour toute autre destination ;

6^o Un assortiment complet de Graines potagères ; des Graines de grande culture, *Ray grass d'Italie*, *Chavvre du Piémont*, des Graines d'Arbres, d'Arbustes et Plantes à fleurs.

Le catalogue de ces graines et le catalogue général sont envoyés franco par la poste aux personnes qui en font la demande, et se trouvent chez M Chambet père, libraire, place des Terreaux, à Lyon.

MALADIES DE POITRINE.

(1210 18) Le sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, n. 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

dépôts :

- Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
- Givors, Clémence, quincaillier.
- Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- Saint-Etienne, Millet-Dubreul, épicier-droguier, place de l'Hôtel-de-Ville, n. 59.
- Roanne, Amelot, confiseur.
- Montbrison, Gontard, pharmacien.
- Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n. 89.
- Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
- Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- Tournay, Dupont père, épicier.
- Besançon, Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n. 143.
- Saint-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier, Grande-Rue, n. 99.
- Bourgoin, Charles, quincaillier, places d'Armes.
- Romans, premier confiseur, place Fontaines-Couverte.

GRAND-THÉÂTRE.

M. Henzy et ses sœurs. — Les Rendez-vous Bourgeois, opéra. — La Fille mal gardée, ballet. — L'Habitant de la Guadeloupe, comédie.

BOURSE DE PARIS DU 22 JANVIER.

Cinq pour cent	109 80	109 75	109 75	109 20
— fin courant	109	109 80	109 95	109 20
Quatre pour cent	102 25	102		
Trois pour cent	80 75	80 60	80 60	80 50
— fin courant	80 15	80 55	80 60	80 50
Rentes de Naples	98 90	99	98 85	98 85
— fin courant	98 80	98 95	98 80	98 90
Rentes perpétuelles	58			
Emprunt Cortès	2150			
Actions de la Banque	1257 50	1253		
Quatre Caux	720			
Caisse hypothécaire	417 30	415		
Emprunt d'Haïti				



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.